

Initiatives ministérielles

Comme opposition officielle, ce que l'on croit—et vous savez que l'opposition officielle a toujours été très éclairée par le passé dans ses anticipations—on craint que le ministre des Finances, député de LaSalle—Énard, député montréalais, puisse vouloir mettre sur la table un critère de redistribution qui pourrait pénaliser grandement le Québec. On croit que ce critère de redistribution de la richesse pourrait être la population.

Comme plusieurs intervenants le disaient, en Chambre, le ministre des Finances qui a refusé systématiquement de nier son intention de répartir l'enveloppe du Transfert social canadien selon le critère de la population pourrait faire en sorte que le Québec doive assumer 41,7 p. 100 des coupures de transferts aux provinces dans tout le Canada en 1997-1998, ce qui aurait comme conséquence absolument négative de faire en sorte que le Québec devrait assumer, en 1997-1998, si c'est le critère que l'on retient, non pas 1,2 milliard, mais 1,9 milliard en manque à gagner. Vous comprendrez que c'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a réagi très négativement à l'endroit du projet de loi C-76.

Le plus aberrant de la situation dans laquelle on se retrouve, c'est qu'on est en présence d'un gouvernement fédéral qui intervient dans le domaine de la santé, pour lequel, encore une fois, n'importe quelle personne extérieure au Canada qui prendrait le texte de loi de 1867, et même de 1982, et chercherait à voir en vertu de quelle autorité, en vertu de quelle légitimité, en vertu de quelle compétence le gouvernement fédéral intervient dans le domaine de la santé, ne pourrait pas trouver une légitimation à même la Constitution.

C'est pourtant la moindre des choses de constater qu'il existe présentement à Ottawa un ministère de la Santé nationale, Santé nationale Canada, qui a pour son seul besoin de fonctionnement, avant même que le ministre des Finances ne mette sur la table les budgets qu'il faut pour rendre opérationnels les différents programmes de Santé Canada, on doit prévoir à peu près un milliard de dollars essentiellement pour les fonctionnaires que l'on retrouve à Santé Canada.

Un article publié dans une revue savante le mois passé disait qu'on retrouve à Santé Canada plus de fonctionnaires dans ce ministère qu'il n'y en a dans les ministères de la Santé de chacune des provinces.

Ce n'est pas là la moindre des contradictions. On se retrouve dans une situation de double structure, où avant même de penser transférer des fonds aux provinces pour qu'elles puissent rendre des services de façon concrète à la population en matière de santé, il faut maintenir une structure qui nécessite, pour son seul fonctionnement, un milliard de dollars. Cela donne des aberrations du genre de celles qu'on retrouve en matière de lutte contre le sida.

• (1020)

Le gouvernement fédéral essaie de se donner une politique de santé qui soit continentale, mais c'est impossible parce que le niveau d'administration qui est le plus à même d'être efficace et de donner les services les plus appréciés et les plus utiles aux concitoyens ne peut pas être le gouvernement qui est le plus éloigné d'eux. Et le gouvernement qui est le plus éloigné d'eux, c'est évidemment le gouvernement d'Ottawa.

Quand le gouvernement d'Ottawa tente de se donner une politique nationale de santé, donc une politique qui tente néces-

sairement de répondre aux besoins des collectivités de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, on se retrouve face à une situation aussi aberrante que celle que nous fait vivre le gouvernement fédéral en matière de lutte contre le sida.

Que se passe-t-il quand le gouvernement fédéral tente d'intervenir dans le domaine de la santé? Prenons l'exemple de la stratégie canadienne de lutte contre le sida. Le gouvernement fédéral, au début des années 1980, voyant l'apparition de cette terrible maladie qu'est le sida, qui marquera cruellement la fin de ce siècle, a dit: «En tant que gouvernement fédéral, je veux intervenir.»

Alors, au lieu de profiter de ces leviers fiscaux pour mandater les provinces et effectuer des transferts de ressources additionnelles pour que les provinces soient les véritables mandataires et qu'elles réussissent à mener la lutte contre le sida de façon éclairée, le gouvernement fédéral se donne une stratégie nationale.

Cette stratégie nationale est extrêmement décousue, extrêmement désincarnée et extrêmement inefficace puisqu'on sait bien, grâce à leur expertise dans le domaine des soins palliatifs et de santé qui est supérieure à celle du gouvernement fédéral, que le gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement de la Saskatchewan auraient davantage été à même de livrer la bataille et avec plus de succès que le gouvernement fédéral.

Cela donne une situation où le gouvernement doit maintenir un complexe extrêmement lourd, avec comme résultat que l'an passé, le gouvernement fédéral avait voté, pour sa stratégie canadienne de lutte contre le sida, 42 millions de dollars. Le gouvernement fédéral, parce qu'il est le gouvernement le plus éloigné des concitoyens, parce qu'il est un gouvernement qui n'a rien à voir avec la santé, est incapable d'assumer les services sur le terrain, avec comme résultat très concret qu'il ne réussit pas à dépenser les sommes d'argent que le Parlement vote.

Je vois que ça surprend mes collègues de la majorité ministérielle, mais c'est pourtant le cas. Je terminerai en vous disant que l'an passé, sur les 42 millions que le gouvernement fédéral a votés pour lutter contre le sida, il n'y en a que 34 millions qui ont été dépensés et pas de la façon la plus pertinente. C'est ce qui donne le sentiment, à nos concitoyens, que le gouvernement fédéral n'est pas le niveau de gouvernement le plus efficace.

[Traduction]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les paroles du député, que je remercie pour son intervention.

Il s'est notamment plaint de la réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral à celui du Québec. Pourrait-il nous expliquer comment, en tant que pays, nous pourrions réduire le déficit et la lourde dette qui accable le Canada? Si nous pouvions équilibrer nos livres, comme six provinces ont réussi à le faire, et si nous pouvions éliminer la dette publique, nous aurions beaucoup plus d'argent à consacrer aux programmes dont parle le député, entre autres, à un programme d'aide aux sidatiques.

En un sens, les provinces et le gouvernement fédéral doivent collaborer davantage et avec plus d'efficacité, pour éviter le double emploi. Nous atteindrons ainsi les buts fixés non seulement pour le Québec, mais pour tout le pays.